

# Identité visuelle des autorités fédérales belges

CHARTRE D'UTILISATION DU .be



.be

**Le 7 juin 2002**, le Conseil des Ministres a chargé le Premier Ministre et le Ministre de la Fonction publique de la mise au point d'un protocole en matière de communication et d'identité visuelle des autorités fédérales.

Ce protocole s'appuie sur deux principes:

- le citoyen doit pouvoir identifier clairement la “marque” de l'état fédéral dans toute communication émanant des autorités fédérales
- le logo **.be** constitue la trame de toute communication des pouvoirs publics fédéraux, quel que soit le support utilisé (papier, électronique, audiovisuel, etc)

La présente charte d'utilisation du logo **.be** a été approuvée par le Conseil des Ministres du **19 décembre 2003**.



## INTRODUCTION

En optant pour le **.be** comme élément identifiant, les autorités fédérales ont entrepris une démarche de fond qui nécessite la mise en place d'une identité visuelle cohérente et rigoureuse.

Au delà de l'utilisation du logotype, la charte d'utilisation du **.be** concerne toutes les déclinaisons susceptibles de rendre visible le pouvoir fédéral et d'en renforcer l'identité, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Davantage qu'un catalogue de normes à respecter, cette charte se veut un **outil de valorisation des initiatives fédérales**.

**identité visuelle**

- 1. | éléments de base P 5
- 2. | références couleurs P 6
- 3. | utilisations du logotype P 7
- 4. | utilisations interdites P 9
- 5. | zone d'exclusion P 10
- 6. | positionnement du logo P 11

**applications**

- 7. | mise en situation P 13
- 8. | grille de base P 14
- 9. | positionnement du rond P 15
- 10. | exemples P 16

**internet**

- 11. | en-tête de page P 22
- 12. | pied de page P 23

## 1. éléments de base

L'identité visuelle du pouvoir fédéral repose sur deux éléments : le logotype et l'association des trois couleurs nationales (noir, jaune, rouge).

### Le logotype

Adopté en Conseil des Ministres le 4 mai 2000, le logotype **.be** est la "marque" du pouvoir fédéral à travers toute sa communication. Pour garantir l'unicité et la cohérence de cette marque, il convient de se conformer aux règles d'utilisation présentées ci-après.

### Les couleurs

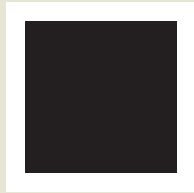
Le logotype est composé des trois couleurs qui symbolisent la Belgique : noir, jaune et rouge. Chacune d'elle peut être reproduite en couleurs pantone ou en quadrichromie.

### La taille

Pour des raisons de lisibilité, la taille de reproduction minimale du logo **.be** est de 7 mm de largeur.



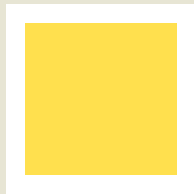
## références couleurs



### Pantone Process Black

CMYK C 0 M 0 Y 0 K 100

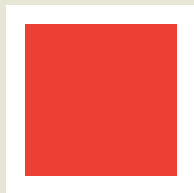
RGB R 0 G 0 B 0



### Pantone 115

CMYK C 0 M 8,5 Y 79 K 0

RGB R 255 G 233 B 0



### Pantone 032

CMYK C 0 M 91 Y 87 K 0

RGB R 246 G 0 B 0



*On utilisera de préférence le logo .be dans sa version trois couleurs.*

### 3. utilisations du logotype

**Attention !** > L'utilisation du logo **.be** en positif (noir) ou en négatif (blanc) dépend de la densité du fond (clair ou foncé). Ce logo **ne peut être reproduit**. Il doit être copié à partir du CD-ROM ci-joint, ou téléchargé sur site [www.belgium.be](http://www.belgium.be), moteur de recherche «Identité visuelle fédérale».

#### ▼ Logotype en positif

Version | 3 couleurs  
fond blanc



Version | 3 couleurs  
fond tramé



Version monochrome  
fond blanc



Version monochrome  
fond tramé clair



#### ▼ Logotype en négatif



Version monochrome  
en négatif | fond noir



Version monochrome  
en négatif | fond tramé foncé

**Logotype en positif (en noir)** > On utilisera de préférence le logo **.be** dans sa version trois couleurs. Par défaut, on utilisera le logotype monochrome en positif (lettres en noir) sur fond blanc ou sur fond tramé clair. Il n'existe aucune version du logotype en deux couleurs (noir/rouge - noir/jaune - jaune/rouge).

**Logotype en négatif (en blanc)** > Ces versions en négatif (lettres en blanc) sont conçues pour être utilisées sur des arrière-plans sombres (fond noir ou fond tramé foncé).

En cas de reproduction du logo (photocopie), on utilisera de préférence les versions monochromes du logotype en positif.

### utilisations du logotype

**Attention !** > Les logos ci-dessous sont placés sur des fonds de couleur.  
Le logo **.be** ne peut **jamais** être placé **dans un carré de couleur**  
car il s'agirait alors de la création d'un nouveau logo. **Ce qui est interdit.**

Version | 3 couleurs  
fond photo quadri clair



Version monochrome  
en négatif  
fond photo quadri foncé



Version monochrome  
fond couleur clair



Version monochrome  
en négatif  
fond couleur foncé



Version monochrome  
fond photo  
monochrome clair



Version monochrome  
en négatif  
fond photo monochrome foncé



Version monochrome  
sur fond pantone 115



Version monochrome  
en négatif  
sur fond pantone 032

Lorsque le jaune (pantone 115) ou  
le rouge (pantone 032) du logo sont utilisés en fond,  
on utilisera la version monochrome du logo.



#### 4. utilisations interdites

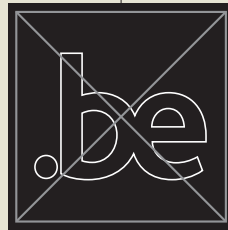
Ne pas reproduire le logotype en deux couleurs



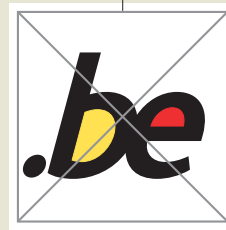
Ne pas utiliser d'autres couleurs



Ne pas utiliser de version outline du logotype



Ne pas de déformer le logotype



Ne pas de déformer le logotype



Ne pas placer le logotype sur un fond illisible



Ne pas placer le logotype sur un fond illisible



Ne pas modifier les proportions d'un des éléments constituants du logotype

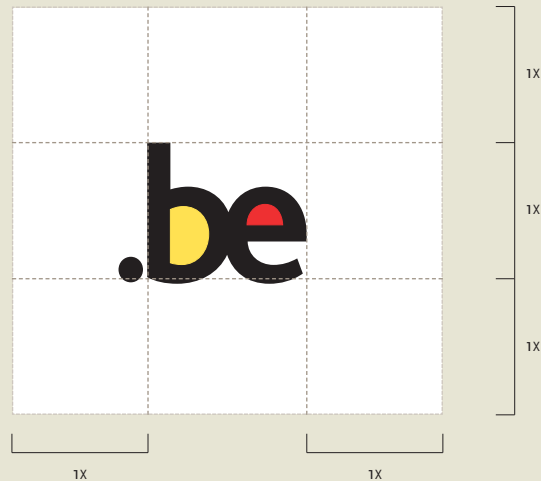


Ne pas reproduire partiellement le logotype

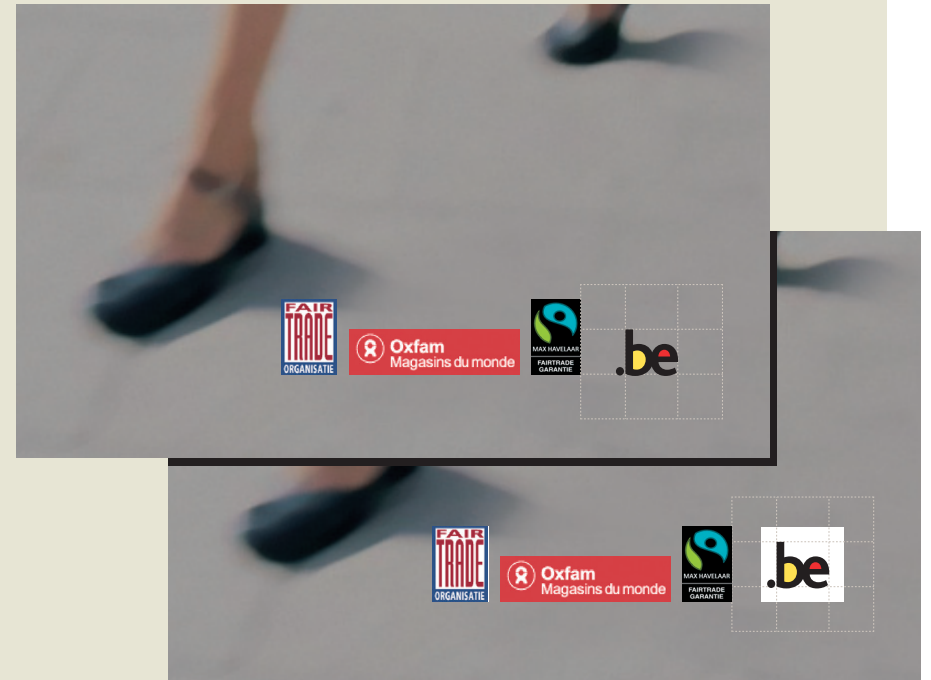


Ne pas faire pivoter le logotype

## zone d'exclusion et cohabitation avec d'autres logotypes



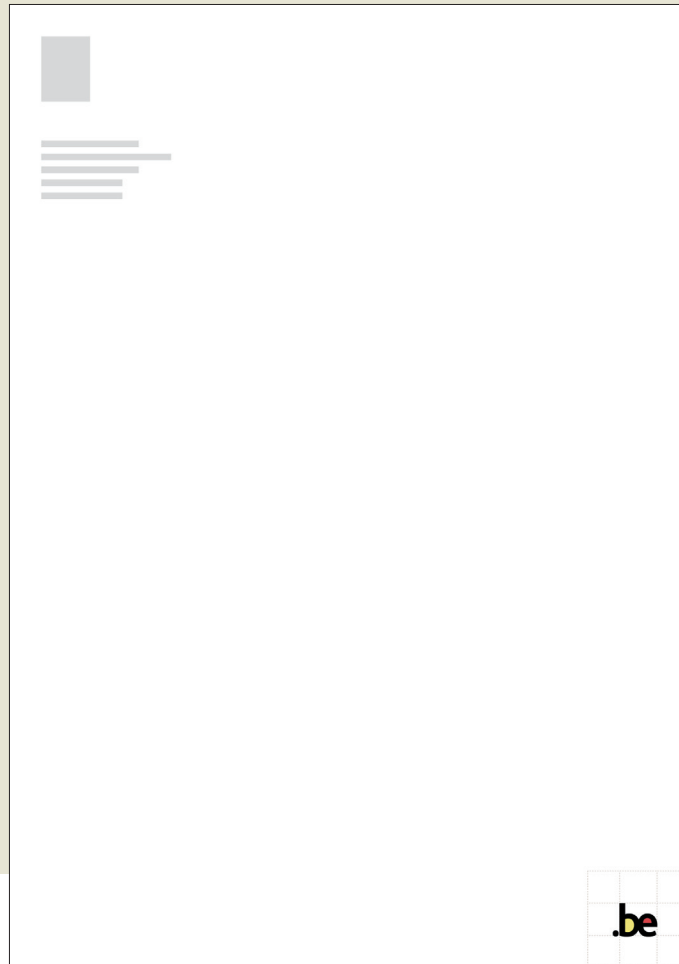
Pour des raisons de lisibilité, on conservera une distance adéquate entre le logotype et d'autres éléments environnants. Il s'agit de la zone d'exclusion qui correspond à 1x (x désignant la hauteur du be) autour du logotype. Cette zone doit être respectée sans aucune exception, quelle que soit la mise en page. La taille de la zone d'exclusion est proportionnelle à la taille du logotype.



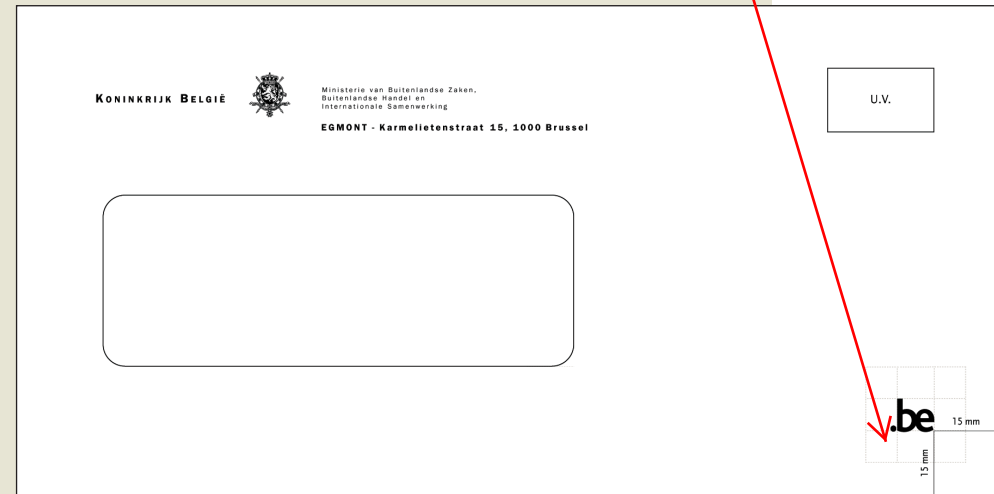
*En cas de cohabitation avec d'autres logotypes, on peut placer le .be dans un aplat blanc afin de le mettre davantage en évidence, à condition toujours de respecter les normes de taille et de dégagement ici décrites*

## 6. positionnement du logotype

- ▼ Papier à lettres, enveloppes, cartes de visite, etc. (usages interne et externe)



En-tête de lettre A4



Enveloppe à fenêtre US

Afin de répondre aux normes exigées par la Poste, le logo **.be** sera placé au minimum à 15 mm des bords de l'enveloppe.

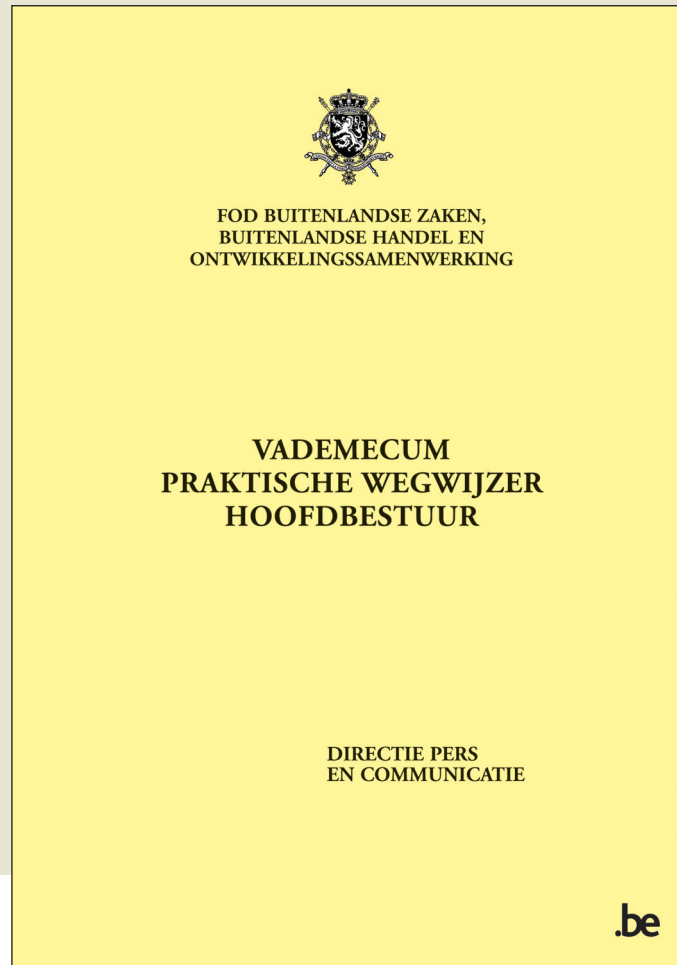
EXEMPLE ADAPTÉ

**NOUVEAU ET IMPORTANT**  
Dû aux nouvelles zones d'indexation fixées par bpost le positionnement du **.be** DOIT OBLIGATOIREMENT changer sur les enveloppes. Consultez [ici](#) les spécifications.

*Le **.be** sera systématiquement placé sur la face avant de tout document, dans le coin inférieur droit.*

## positionnement du logotype

▼ Dépliants et brochures (usages externe et interne)



Couverture A4

► EXEMPLE ADAPTE



Dépliant US

► EXEMPLE ADAPTE

*En cas de diffusion grand public d'un document, on placera l'identifiant fédéral en première page (en bas à droite). Le logotype propre à l'administration qui est à l'origine de la publication sera placé de préférence en dernière page*

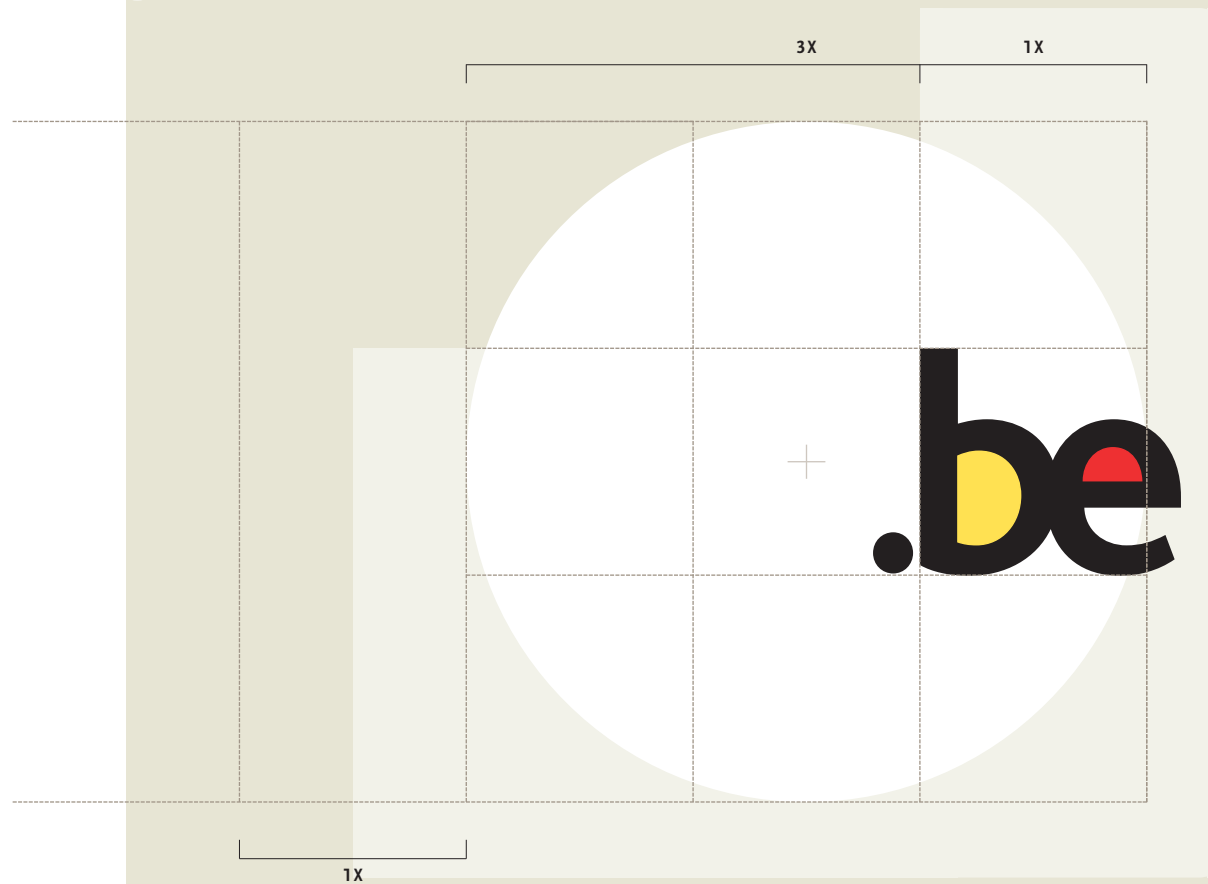
7. mise en situation

En plaçant le **.be** dans un rond blanc, on renforce sa visibilité, tout en permettant une intégration simple et aisée avec l'identité visuelle existante des services publics fédéraux et de programmation.



*Pour des raisons de lisibilité,  
la taille de reproduction minimale est de 18 mm.*

## grille de base

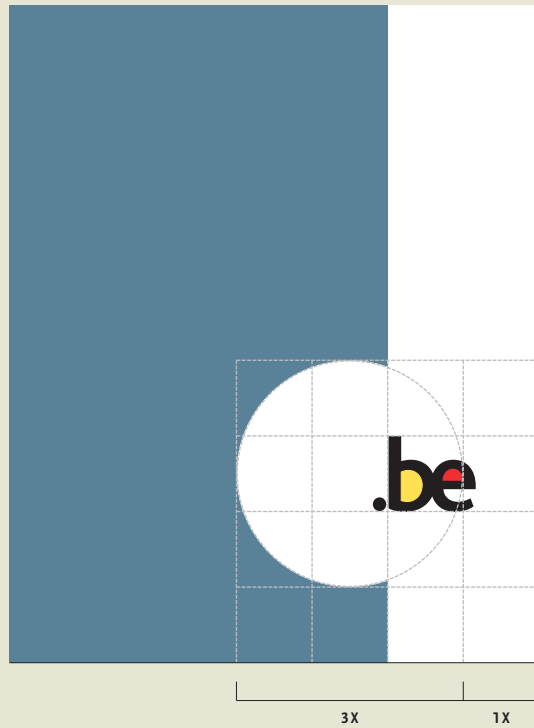


L'important est de respecter les proportions ici décrites entre le logo **.be** et le rond blanc.

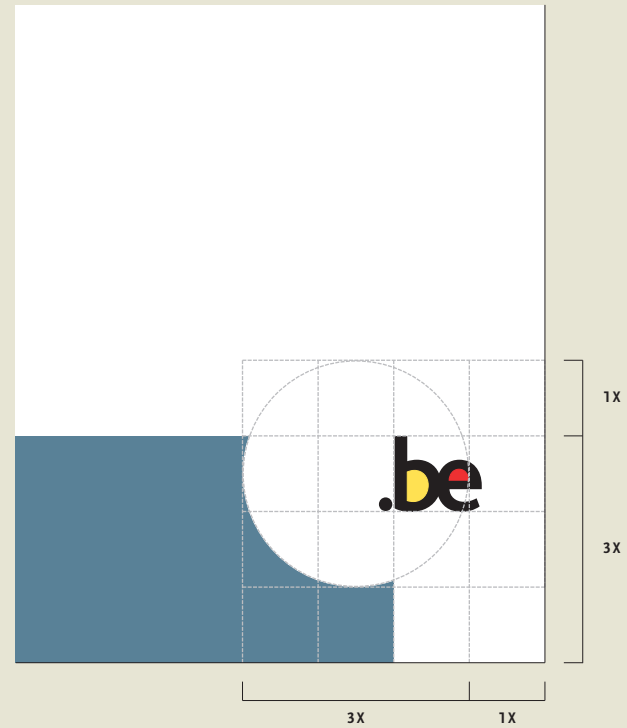
La grandeur du rond, directement conditionnée aux dimensions du logo **.be**, pourra varier en fonction du format du document.

## 9. positionnement du rond

### ▼ Bande blanche verticale



### ▼ Bande de couleur horizontale



*Pour la couverture de documents, on utilisera de préférence la bande blanche verticale avec intégration du « rond .be » dans les proportions ici décrites.  
Pour rappel, on utilisera de préférence la version en trois couleurs du logo .be.*



Couverture A4 horizontale

Pour les rapports annuels des services publics fédéraux et de programmation, on utilisera de préférence le format A4 à l'horizontale, avec bande blanche verticale et intégration du « rond .be ».

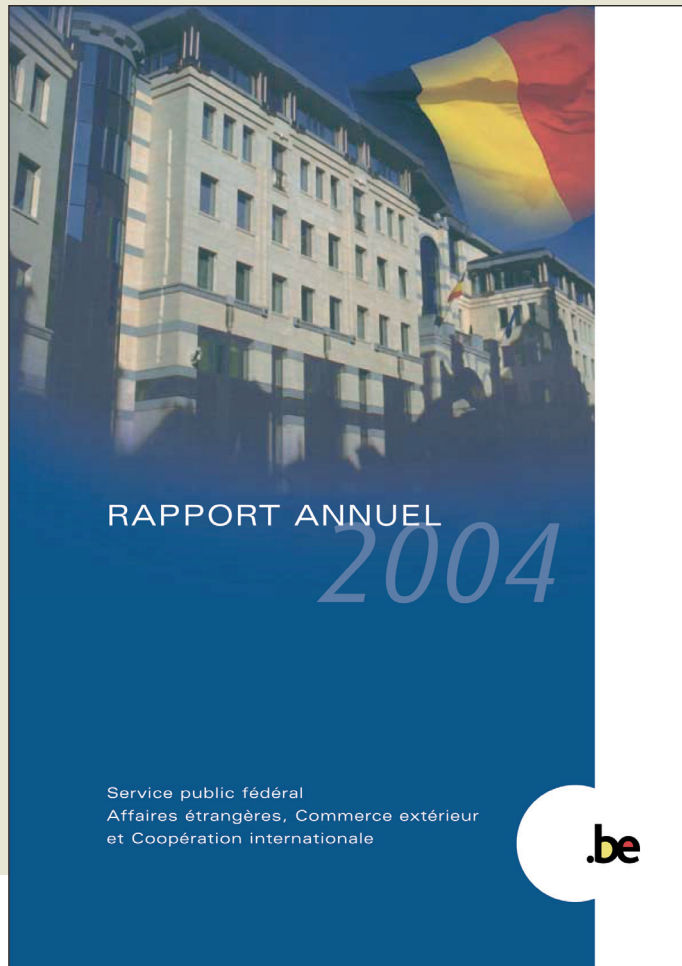


Couverture A4 horizontale



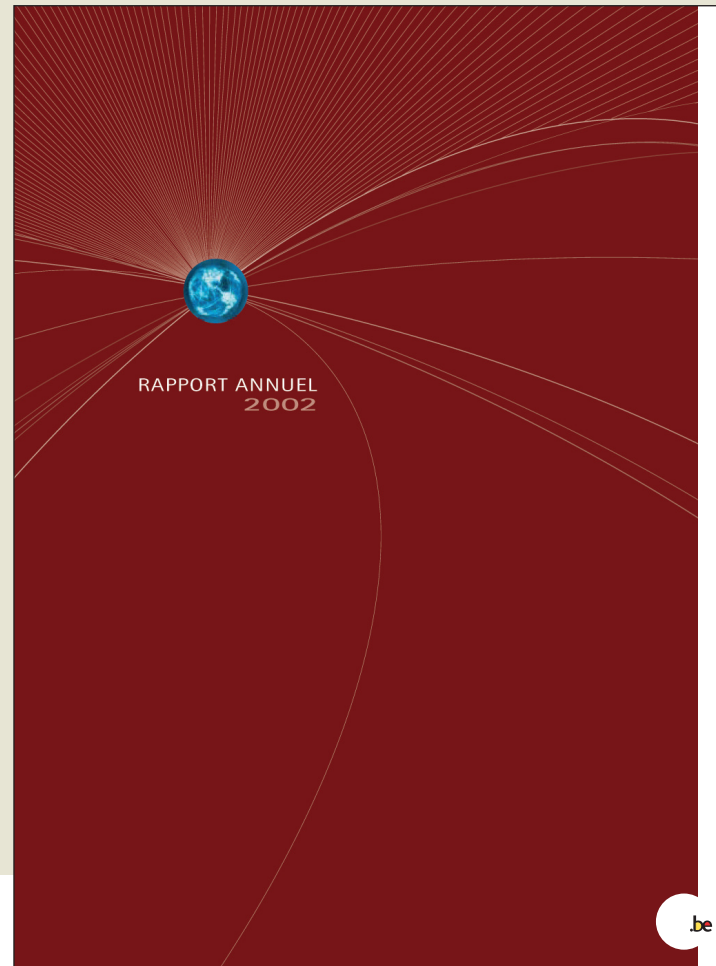
8. exemples

Les dimensions du logo **.be** conditionnent la grandeur du rond (voir page 14) et, par conséquent, la largeur de la bande blanche verticale



Couverture A4

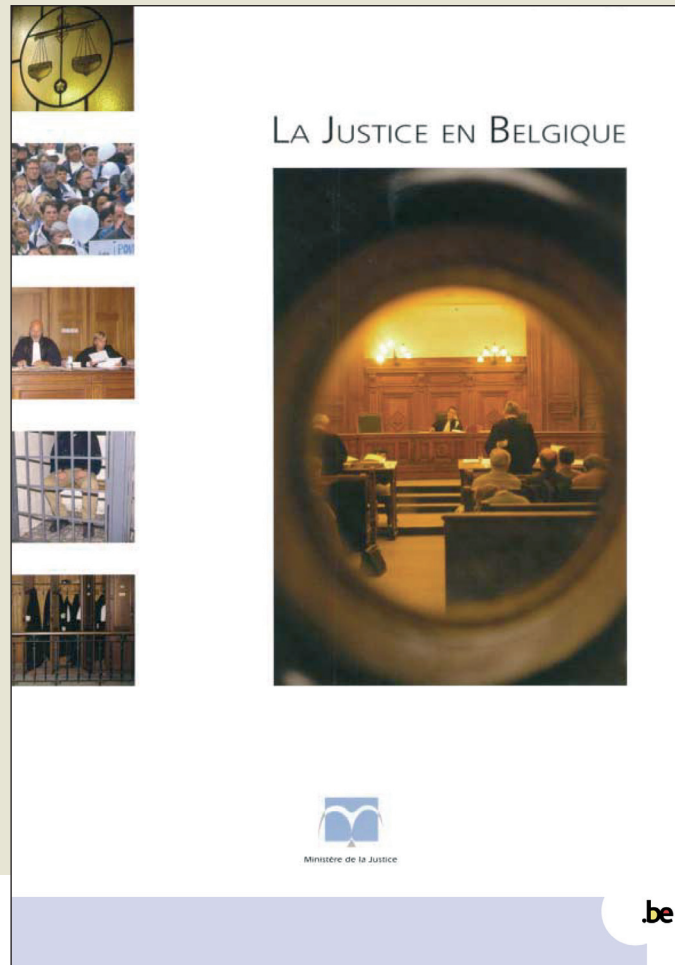
» EXEMPLE ADAPTE



Couverture A4

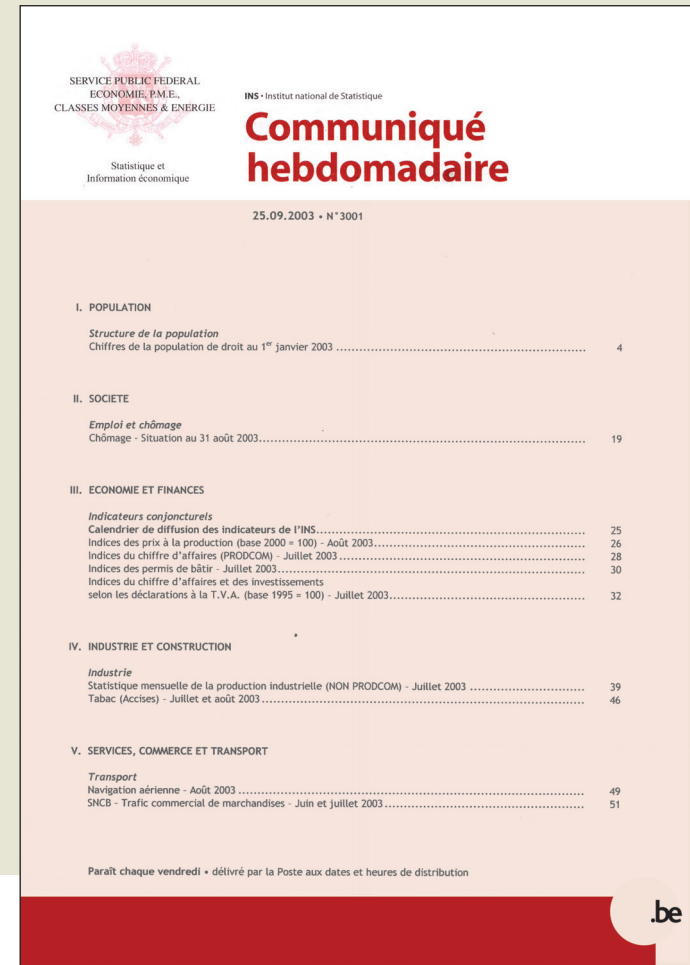
» EXEMPLE ADAPTE

Moyennant des adaptations légères, la plupart des documents existants peuvent s'intégrer à l'identité visuelle des autorités fédérales.



En-tête A4

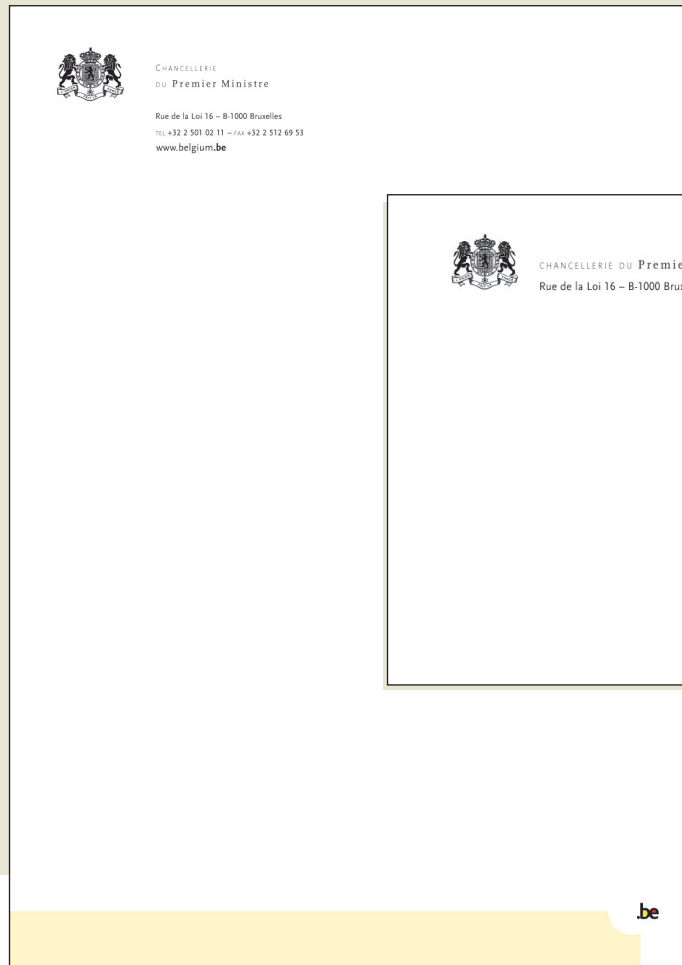
» EXEMPLE ADAPTE



En-tête A4

» EXEMPLE ADAPTE

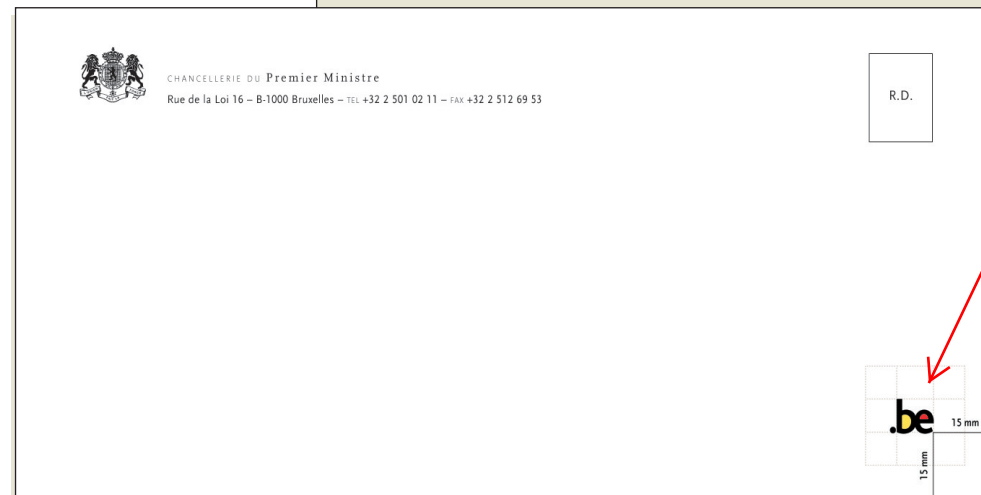
8. exemples



En-tête A4



Carte de visite 55x90mm



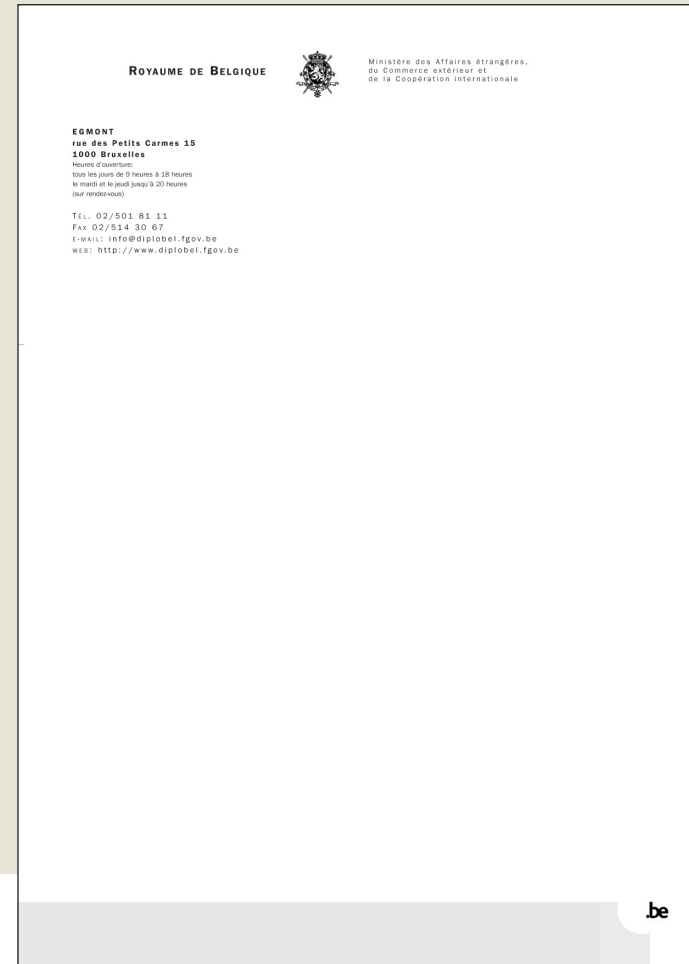
Enveloppe à fenêtre US

**NOUVEAU ET IMPORTANT**  
Dû aux nouvelles zones d'indexation fixées par bpost le positionnement du .be DOIT OBLIGATOIREMENT changer sur les enveloppes. Consultez [ici](#) les spécifications.



En-tête A4

» EXEMPLE ADAPTE



En-tête A4

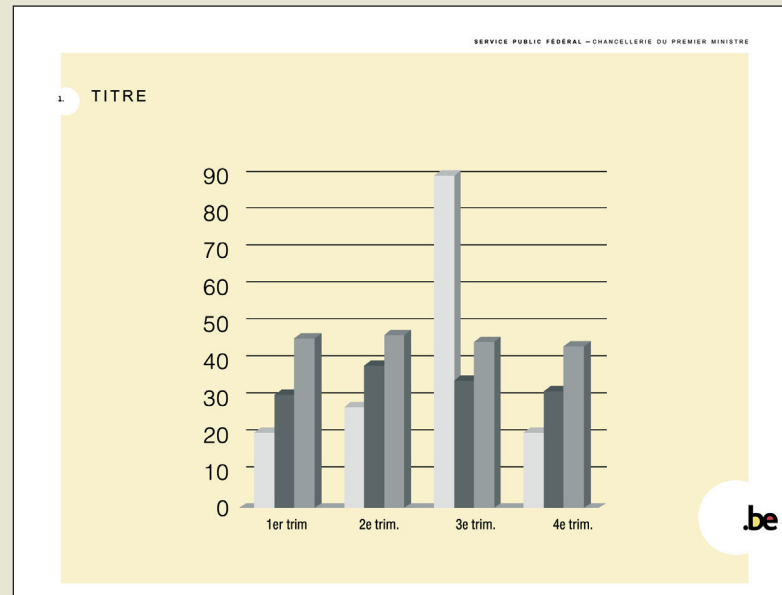
» EXEMPLE ADAPTE

8. exemples



Dépliant US

EXEMPLE ADAPTE



Template Powerpoint



Badge

.21

L'en-tête est la partie supérieure d'une page. Il contient généralement, outre des éléments du menu, une bannière. La bannière est un élément graphique, dans lequel se trouve généralement le logo du département, associé ou non à des photos en toile de fond.

L'en-tête de page fédéral est une petite bande horizontale en haut de la page :

- \_ le logo **.be** est intégré comme une signature, toujours en haut à droite de la page
- \_ le menu des langues et d'autres éléments fonctionnels se trouvent là où l'internaute les attend, ils sont présentés de manière claire et uniforme.



#### Facile à intégrer à des sites existants

- \_ L'en-tête fédéral ne mesure que quelque 30 pixels, le code est léger et il convient tant pour des sites internet à largeur fixe qu'à largeur variable.
- \_ La couleur de l'en-tête peut être choisie en fonction du design du site.
- \_ Dans bon nombre de sites, le logo propre à un service public se trouve à gauche dans l'en-tête. Afin de ne pas interférer avec l'identité visuelle du service en question, le logo **.be**, qui a été volontairement conçu de manière très compacte, doit apparaître dans le coin supérieur droit de la page.
- \_ Le logo **.be** et les boutons de langue sont des éléments obligatoires (lorsque le site est multilingue).
- \_ Les boutons de service sont facultatifs et n'apparaissent que lorsqu'on a besoin de la page qui suit.
- \_ Le champ de recherche apparaît lorsqu'on utilise un moteur de recherche pour le site.

## 11. pied de page fédéral

Le pied de page se trouve au bas de la page web. Le pied de page fédéral contient obligatoirement les éléments suivants :

- \_ la mention du copyright
- \_ un lien « Privacy »

Ces éléments renvoient vers une page explicative.

On peut également prévoir, à droite du lien « Privacy », une mention légale qui renvoie vers une page explicative.

Cette mention est facultative.

Copyright ©2004 Service Public Fédéral Belge | [Confidentialité](#)

### Exemple



Implémentation de l'en-tête fédéral sur le site du Premier Ministre.

.23

Pour les instructions et l'aide technique lors de l'application de l'en-tête et du pied de page, voir le site <http://webguide.fgov.be/fr/guidelines/>

RENSEIGNEMENTS\_ ◀

**SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL**  
**CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE**  
© Direction générale de la Communication externe  
Rue de la Loi, 155 – 1040 Bruxelles +32 (0)2 287 41 11

*Vous pouvez aussi consulter ce document sur [www.belgium.be](http://www.belgium.be) Moteur de recherche «identité visuelle fédérale»*

